

**MANDAT A REMPLIR ET A TRANSMETTRE A UN REPRESENTANT EN CAS D'ABSENCE**



Vous avez la possibilité de vous faire représenter par toute personne de votre choix par un mandat écrit valable pour une seule assemblée (*dans la limite de 10 pouvoirs maximum par personne, ce nombre ne pouvant excéder le 1/5<sup>ème</sup> des membres en exercice de l'assemblée des propriétaires*). Cette faculté est également offerte aux coindivisaires qui devront alors désigner un mandataire par écrit.

Je soussigné/e, Monsieur/Madame .....  
demeurant à .....

,  
propriétaire de parcelles situées dans le périmètre de l'association foncière de remembrement de la commune de WEYER donne mandat à :

Monsieur/Madame ..... pour me représenter à l'assemblée générale extraordinaire de l'association foncière qui a lieu le .....201.., à ..... h .....

A ....., le .....

Signature